



## Travail le samedi dans un SSII

Par **Niki59**, le **16/04/2013** à **21:19**

Bonjour,

Je suis actuellement dans une SSII (convention collective SYNTEC).  
Je ne suis pas cadre mais simple technicien (Etam Position 3.1 Coeff 400).  
Mon contrat est un 39h (dont 4h d'heures suppl.) par semaine.

Je viens de démarrer une mission chez un client.  
Le client a souhaité que je travail certains samedi (chose que j'ai faite).  
Les samedis sont des journées de 7h de travail.

Ma question est la suivante : quelle rémunération doit-je percevoir en plus pour ce travail le samedi ? Est-ce que je vais avoir des jours de récupération ? Comment ça se passe précisément ?

Je me renseigne de mon côté (sur des forum) histoire d'être sûr de ne pas me faire avoir avant d'avoir la version de mon entreprise :)

Merci à vous!

Par **P.M.**, le **17/04/2013** à **08:39**

Bonjour,

Les heures supplémentaires doivent être payées ou éventuellement faire l'objet d'un repos compensateur de remplacement, majorations comprises, seulement si un accord collectif le prévoit...

Par ailleurs les durées maximales de travail sont, sauf dérogation, de :

- 10 heures par jour
- 48 heures par semaine
- 44 heures en moyenne sur une période de 12 semaines consécutives

Le salarié doit avoir un repos quotidien de 11 heures consécutives au minimum et un repos hebdomadaire de 24 heures auquel s'ajoute le repos quotidien...